



Bouches du Rhône



FORMATION : Cycle "fertilité des sols" en cultures pérennes – volet 2

## « Établir un bilan agronomique et adapter ses pratiques en productions fruitières »

GRAVESON (13) – 20 janvier 2015, 9h

### Objectif de la formation :

Savoir établir un bilan agronomique et élaborer un plan d'action de gestion de la fertilité de son sol et de la nutrition de son verger en agriculture biologique/agro-écologique, grâce à l'acquisition d'un savoir-faire en termes de pratiques et d'outils d'aide à la décision.

### Avec :

**Karim RIMAN**, Ingénieur et consultant indépendant en agriculture écologique, spécialisé sur les questions de fertilité des sols depuis 1996. Co-auteur du « Mémento d'agriculture biologique » (avec G. Guet et A. Chotard, septembre 2011, éditions France Agricole et Agridécisions, 368 pages).

### Où ?

SCA du Clos de Rejane

GRAVESON (13)

(Plan d'accès envoyé après inscription).



**Quand ?** Mardi 20 janvier 2015, 9h – 17h.

### Contexte :

Un des fondements des agrosystèmes en production biologique ou agro-écologique est de maintenir et d'améliorer la fertilité de son sol à long terme. Or une bonne maîtrise du sol implique avant tout de savoir maîtriser les outils pour de diagnostic de son sol de l'étudier régulièrement (objet du premier volet de cette formation). La seconde étape consiste ensuite à être capable d'interpréter les observations et d'affiner ses pratiques de fertilisation pour une productivité optimale des cultures.

C'est l'objectif de ce 2<sup>ème</sup> module proposé par Agribio 13, visant à apporter aux stagiaires (arboriculteurs, oléiculteurs, viticulteurs...) des connaissances techniques et pratiques leur permettant d'acquérir les bons réflexes pour maintenir et améliorer efficacement la fertilité de leur sol et pour établir un prévisionnel de fertilisation optimal.

### Programme :

#### Matinée (9h-12h30) :

Bilan agronomique (Formation théorique en salle 2h)

- Approfondissement de l'interprétation des résultats d'un diagnostic de sol
- Interprétation des analyses de terre et du végétal ;
- Approfondissement des liens entre l'état du sol et la nutrition de l'arbre pour expliquer certains déséquilibres nutritionnels
- Synthèse des résultats du verger : production quantité et qualité sur plusieurs années





Bouches du Rhône



Sur le terrain (1h30) :

- Réalisation d'un profil de sol (consolidation des acquis du module 1)
- Observations de l'arbre dans son environnement : enracinement et partie aérienne

Après-midi (13h30-17h30)

Pour le cas concret : pistes d'améliorations et d'action faisant suite au bilan agronomique.

Ainsi seront abordés :

- Nécessité ou pas du travail du sol superficiel mais également en profondeur (décompactage)
- Gestion de l'enherbement, avec la différence de gestion entre jeunes et vieux vergers.
- Choix des apports de fertilisants organiques et minéraux → établissement d'un plan de fumure
- Gestion spécifique du sol en situation sèche
- L'équilibre de la charge en fruits par rapport à la vigueur de l'arbre
- L'irrigation et son influence sur la production

*NB : Tous les thèmes cités ci-dessus et éventuellement d'autres, seront abordés mais seuls un ou deux sujets seront approfondis en fonction des besoins exprimés par les stagiaires.*

**Méthodes pédagogiques et moyens matériels :**

Partie théorique : utilisation de supports visuels (diaporama, vidéo) et remise de documents imprimés synthétisant les bases et données mémo-techniques à chaque stagiaire.

Etudes de cas concrets :

Profil pédologique (préalablement creusé sur l'exploitation).

Croisement des résultats avec les analyses sols et simulation d'un plan de fertilisation.

Une place importante sera accordée à la pratique et aux échanges interactifs avec les stagiaires.



**Infos pratiques :**

Repas de Midi (vers 12h30) : Tiré du sac (chacun amène un casse-croute ou plat mis en commun).

**Tarifs et prises en charge :**

- Pour les **agriculteurs et porteurs de projets d'installation**, le fonds **VIVEA** prend en charge **l'intégralité des frais pédagogiques**.
- Pour les **salariés, techniciens et conseillers agricoles** : **168 €**. Le coût de la formation peut être pris en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez pour vos droits individuels à la formation.

**Service de remplacement** : Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale (Bouches-du-Rhône: 04 42 96 15 89; [www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)).

**POUR PLUS DE PRECISIONS SUR CETTE FORMATION :**

**Rémi VEYRAND, animateur Agribio13**

**04 42 23 86 59 / [agribio13@bio-provence.org](mailto:agribio13@bio-provence.org)**



Bouches du Rhône



UNION EUROPÉENNE  
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

MINISTÈRE  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et Prénom: .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Date de naissance (exigée pour le VIVEA) : .....

Précisions sur votre statut :  Chef d'exploitation     Cotisant solidaire     Salarié agricole  
 Technicien, conseiller agricole     autre, précisez

Adhérent à une association du réseau Bio de Provence :  Non

OUI, laquelle ? .....

**Je m'inscris à la formation « Établir un bilan agronomique et adapter ses pratiques (fertilisation) en productions fruitières » en tant que :**

**Agriculteur : Pris en charge par VIVEA**

→ Nouveaux installés/porteurs de projet : joindre une attestation de contributeur VIVEA ou une attestation de démarche d'installation ou une attestation d'affiliation MSA.

**Autre participant**

→ Je joins un chèque\* de .....€ à l'ordre d'Agribio 13.

Prise en charge possible pour les salariés, conseillers ou techniciens agricoles (OPCA, FAFSEA...).

*\* Voir tarifs en page précédente. Les chèques ne seront encaissés qu'après la formation.*

*NB : L'aspect financier ne doit être un empêchement pour personne.*

**Bulletin à renvoyer complété, accompagné du paiement (le cas échéant) avant le 15 janvier à :**

**AGRIBIO 13**

Maison des agriculteurs – 22, av. rue Henri Pontier

13626 Aix en Provence Cedex 1

[agribio13@bio-provence.org](mailto:agribio13@bio-provence.org)